

# Fiche d'animation

## Démystifier l'enquête épidémiologique



Le contexte actuel de pandémie nous amène à réaliser des enquêtes épidémiologiques dans les milieux de travail fréquentés par une personne ayant reçu un résultat positif à la COVID-19. Ces interventions sont peu familières pour la plupart des travailleurs de l'organisation et peuvent générer de nombreux questionnements. Cette fiche d'animation vise à outiller les gestionnaires afin qu'ils soient en mesure d'expliquer la démarche d'enquête épidémiologique et de rassurer leurs équipes lorsqu'elles doivent vivre ce type de situation.

### Comment s'amorce une enquête épidémiologique?

Dès la réception d'un résultat positif d'un usager ou d'un travailleur de la santé, la Direction de santé publique, en collaboration avec le Service de la santé et de la sécurité au travail, déclenche une enquête épidémiologique.

### Comment se déroule une enquête épidémiologique?

#### Collecte de données initiale avec le cas confirmé COVID-19

- La **période de contagiosité** est déterminée. Cette période débute 48 heures avant le début des symptômes et se termine à la fin de la période d'isolement. Cette période permet d'établir la date à partir de laquelle les contacts doivent être investigués.
- Les personnes ayant eu des contacts avec le cas confirmé COVID-19 pendant la période de contagiosité sont identifiées.

#### Évaluation du niveau de risque d'exposition des personnes ayant eu un contact avec un cas confirmé COVID-19

- Une infirmière communique avec les personnes ayant eu des contacts **étroits** (moins de deux mètres) et **prolongés** (plus de 10 minutes cumulés) afin d'évaluer, selon les recommandations de l'INSPQ, le niveau de risque d'exposition.
- L'évaluation du risque doit notamment prendre en considération la durée d'exposition, le port du masque par la personne malade ainsi que les pièces d'équipement de protection individuelle portées par le travailleur lors de l'exposition.

#### Transmission des recommandations

- Un isolement préventif sera ordonné si le niveau de risque d'exposition a été évalué comme étant élevé.
- Tout travailleur de la santé, en contact avec un cas confirmé, doit procéder à l'**autosurveillance quotidienne des symptômes** (prise de température deux fois par jour et surveillance de la présence de symptômes compatibles avec la COVID-19).
- Un **dépistage** pourrait être demandé selon la situation et l'évaluation de l'infirmière.
- Un courriel précisant les recommandations à respecter et comprenant une grille de surveillance des symptômes à remplir est acheminé à toutes les personnes ayant eu un contact avec un cas confirmé COVID-19.

## Que se passe-t-il à la suite de l'enquête?

Le Service de la santé et de la sécurité au travail communique régulièrement avec les travailleurs ayant été en contact étroit et prolongé avec le cas confirmé COVID-19 afin de valider l'**autosurveillance des symptômes**. C'est aussi ce service qui autorise la **levée des isolements**.

### D'autres outils pouvant vous soutenir dans vos communications avec vos équipes

- [Fiche d'animation](#) – Mesures de prévention à respecter
- [Fiche d'animation](#) – Messages clés lors de l'annonce d'un cas positif
- [Fiche d'animation](#) – À la suite de l'annonce rassurer et soutenir son équipe
- [Guide d'autosoins](#)
- [Outil de vigie des symptômes](#)
- Lien vers l'intranet : [Cas positif - Boîte à outils et trajectoire](#)

# Merci de votre collaboration!